



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Previscan

Question écrite n° 1411

Texte de la question

Mme Janine Jambu attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'augmentation considérable du Previscan, médicament qui jusqu'ici était fabriqué par le laboratoire Nativelle (Issy-les-Moulineaux, 92). Celui-ci, conditionné en boîte de 100 comprimés, était vendu 52,20 francs. Le laboratoire Nativelle a été racheté par la société Procter & Gamble Pharmaceuticals, qui vend ce médicament en boîte de huit comprimés au prix de 12,20 francs, soit une augmentation de 200 p. 100. Ce nouveau conditionnement ne se justifie pas puisqu'il existait auparavant une boîte de dix comprimés. Il apparaît donc qu'une société étrangère exploitant ce médicament s'enrichit au détriment de la sécurité sociale. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Pour des difficultés d'ordre technique, la fabrication de la boîte de cent comprimés Previscan 20 milligrammes a dû être momentanément interrompue. Il en est résulté une rupture d'approvisionnement des pharmacies pendant une période d'environ deux mois. La production a été reprise en juin, si bien que désormais les malades peuvent à nouveau se procurer ce conditionnement. Il est à noter que la poursuite de la fabrication du conditionnement huit comprimés a permis de satisfaire aux besoins médicaux et dans ces conditions les traitements à base de Previscan, comprimés, ont pu être poursuivis sans interruption.

Données clés

Auteur : [Mme Jambu Janine](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1411

Rubrique : Médicaments

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1501

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2668